

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Commune d'Oullins-Pierre-Bénite**  
**Métropole de Lyon**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**PAUCV/NUM\_24\_007**

**OBJET** : Certification du point d'adresse 85 rue du Petit Revoyet, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite, côté pair ;

**Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,**

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20231108\_2 du 8 novembre 2023 de la ville d'Oullins portant sur la création d'une commune nouvelle par regroupement des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite ;

Vu la délibération n°VILLE\_2023DL063 du 8 novembre 2023 de la ville de Pierre-Bénite portant sur la création d'une commune nouvelle par regroupement des communes d'Oullins et de Pierre-Bénite ;

Vu l'arrêté n°SG24\_58 du 9 février 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier **les propriétés 85 rue du Petit Revoyet, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite ;**

**ARRÊTE**

**ARTICLE Premier :**

Le numéro de voirie 85 situé au niveau des tènements ci-dessous et dont le code INSEE est 69149, est certifié à l'adresse suivante : 85 rue du Petit Revoyet, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite (cf. plan ANNEXE) :

AR 303, AR 283, AR 282, AR 284, AR 285, AR 285, AR 287, AR 300, AR 288, AR 289, AR 2920, AR 291, AR 292, AR 293, AR 295, AR 297, AR 299, AR 294, AR 296, AR 301 et AR 302

En conséquence, ces unités foncières détiennent l'adresse postale précitée.



**ARTICLE Dernier :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le :     /     /
Mise en ligne le :     /     /
Notifié le :
Pour le Maire, Jérôme MOROGE et par délégation, Le Conseiller délégué, Jean-Louis CLAUDE

**Fait à Oullins, le 29 février 2024**

**Pour le Maire,  
Jérôme MOROGE et par délégation,  
L'adjoint délégué,**

**Jean-Louis CLAUDE**



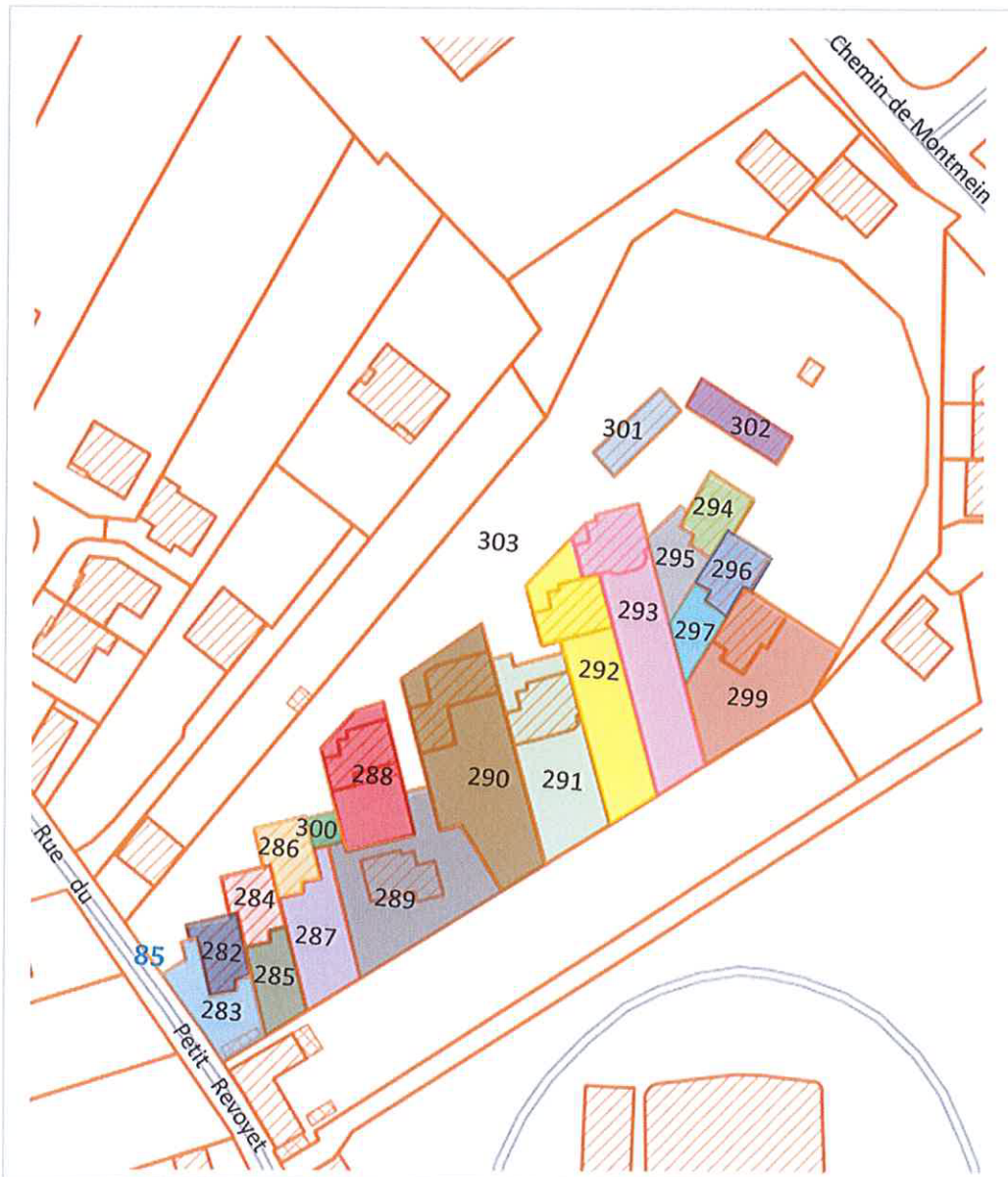
*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*



**ANNEXE**

**Certification du point d'adresse :**

85 rue du Petit Revoyet  
Oullins  
69600 Oullins-Pierre-Bénite



**Les numéros de voirie situés au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :**

85 rue du Petit Revoyet, Oullins, 69600 Oullins-Pierre-Bénite : AR 303, AR 283, AR 282, AR 284, AR 285, AR 285, AR 287, AR 300, AR 288, AR 289, AR 290, AR 291, AR 292, AR 293, AR 295, AR 297, AR 299, AR 294, AR 296, AR 301 et AR 302

